



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 113-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2023.RRGR.160

Déposée le : 05.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hess (Nidau, PLR) (porte-parole)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
Cattaruzza (Nidau, PVL)
Messerli (Nidau, PEV)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.06.2023

N° d'ACE : 856/2023 du 16 août 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Horaire 2025 des CFF : halte à l'érosion continue de l'attrait de la ligne du Pied du Jura - oui au maintien de la liaison directe Bienne-Genève-Aéroport

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de défendre les intérêts de la région résidentielle, économique et touristique Bienne-See-land-Jura bernois et de s'engager pour le maintien des liaisons directes à la cadence horaire de la ligne du Pied du Jura (Soleure/Delémont-Bienne-Neuchâtel-Yverdon) à destination de Genève dans l'horaire 2025 des CFF ;
2. de faire le nécessaire pour que l'offre sur cette ligne soit renforcée à l'avenir et non plus affaiblie (p. ex. reprise de la cadence semi-horaire entre Bienne et Zurich-Aéroport) ;
3. de soutenir activement les efforts de l'alliance de villes qui s'est formée pour le maintien des liaisons directes Bienne-Genève.

Développement :

Comme communiqué le 5 mai 2023 par les CFF, les liaisons directes de Bienne à Genève et Genève-Aéroport seront supprimées à partir de l'horaire 2025 (valable à partir du 15 décembre 2024). Les trains de la ligne IC5 auront désormais leur terminus à Lausanne. Les voyageuses et voyageurs à destination de Genève et de Genève-Aéroport devront changer de train à Renens. Cette nouveauté représente une nette détérioration de l'offre ferroviaire au départ de Bienne et vient affaiblir l'attrait de la ligne CFF du Pied du Jura. En supprimant la liaison directe Bienne-Genève-Aéroport, les CFF procèdent une fois de plus à une refonte de l'offre au détriment de la population, de la place économique et industrielle ainsi que de la région touristique

Bienne-Seeland-Jura bernois. L'alliance des villes concernées s'oppose elle aussi à ce démantèlement¹. Après la suppression de la cadence semi-horaire à destination de Zurich-Aéroport et les trains IR65 qui arrivent et partent sur les voies 49/50 en gare de Berne, l'offre va donc encore en prendre encore un coup. Cette perpétuelle perte de l'attrait des liaisons ferroviaires au départ de Bienne ne peut plus être tolérée.

Motivation de l'urgence : les changements d'horaire entreront déjà en vigueur le 15 décembre 2024. Le Conseil-exécutif doit agir sur-le-champ.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d, f et h de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993, ConstC ; RSB 101.1). S'agissant de motions de ce type, la latitude du Conseil-exécutif est relativement grande dans l'appréciation du degré de réalisation des objectifs, des moyens à mettre en œuvre et des autres modalités de l'exécution du mandat. Il appartient au Conseil-exécutif de décider en dernier ressort.

En Suisse romande, de nombreux travaux sont prévus ces prochaines années sur le réseau des CFF : chantiers de grande envergure à Lausanne, Genève et Berne, nombreuses réfections de tronçons et divers autres projets de construction. En mars 2022, les CFF ont présenté un horaire 2024 aux cantons de Suisse romande. Celui-ci devait offrir une marge de manœuvre pour les chantiers et permettre de réduire les retards, suppressions de trains et ruptures de correspondances, fréquents actuellement, contribuant ainsi à améliorer la fiabilité de l'exploitation. L'horaire présenté a toutefois été rejeté par les cantons. Un groupe de travail composé de représentants des CFF et des cantons s'est ensuite attelé pendant une année à élaborer les meilleures solutions possibles en vue de proposer un horaire cohérent. Il a en outre été décidé de reporter l'entrée en vigueur du nouvel horaire d'une année, soit en décembre 2024. Berne et les cantons romands ont accepté le nouvel horaire à titre de compromis. Celui-ci permet d'offrir pour la première fois une cadence semi-horaire et de densifier ainsi l'offre en direction de Lausanne et Genève. Le Conseil-exécutif est toutefois conscient que les nouvelles liaisons prévues présentent des inconvénients au niveau du confort et du temps de parcours notamment pour la ligne du pied du Jura. Il est donc disposé à soutenir du mieux possible toutes les initiatives visant à améliorer la situation, même si la marge de manœuvre disponible à court terme est limitée.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit concernant les différentes demandes :

1. Les CFF et les cantons de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) se sont accordés sur un horaire 2025, qui restera en vigueur pendant une longue période. L'option retenue à l'issue des négociations est celle qui entraîne la dégradation temporaire la plus faible. Pour le canton de Berne, les répercussions sont relativement minimales. L'horaire permettra de réaliser des mesures infrastructurelles indispensables qui, à long terme, amélioreront l'offre dans la région.

Le Conseil-exécutif estime ainsi que le résultat obtenu au sein du CTSO a déjà pu apporter beaucoup pour la région, d'autant plus que d'autres solutions auraient elles aussi eu des conséquences sur le tronçon entre Lausanne et Genève et qu'une modification de l'horaire

¹ <https://www.yverdon-les-bains.ch/actu-horaire-cff-2025-non-a-un-reseau-ferroviaire-a-deux-vitesses>

serait impossible à mettre en place d'ici fin 2024 compte tenu des interdépendances complexes.

Le Conseil-exécutif est toutefois disposé à exploiter de toutes les marges de manœuvre disponibles pour soutenir les intérêts de la région résidentielle, économique et touristique Bienne–Seeland–Jura bernois et demander la remise en service rapide d'une liaison directe entre Bienne et Genève. La motion confirme la démarche engagée. Le canton soutient activement les plans des CFF consistant à prolonger jusqu'à Bienne les trains directs entre Genève et Neuchâtel après la mise en service du tunnel de Gléresse. Le Conseil-exécutif a ainsi bon espoir que des liaisons directes entre Bienne et Genève pourront à nouveau être proposées à moyen terme. Le directeur des transports suit les discussions en cours en vue d'optimiser l'horaire 2025 et exploitera toutes les possibilités offertes pour faire valoir les demandes formulées dans la motion auprès des CFF et de la Confédération (voir aussi le point 3).

2. Pour le Conseil-exécutif, il est important de disposer d'une offre de transports publics de qualité sur la ligne du pied du Jura. Par conséquent, il s'engagera dans le cadre des planifications actuelles et futures, effectuées sous l'égide de la Confédération, en faveur d'une offre de qualité et de bonnes liaisons directes vers les aéroports du pays. Les intérêts de toutes les régions du canton devront être pris en compte.
3. Le canton de Berne a participé à une rencontre entre l'alliance de villes, les cantons romands, les CFF et l'Office fédéral des transports et soutient les efforts déployés actuellement pour optimiser l'horaire 2025. Le directeur des transports est par exemple ainsi déjà intervenu avec ses collègues de la CTSO auprès d'Albert Rösti, conseiller fédéral en charge du DETEC, en ce qui concerne l'état des infrastructures ferroviaires. Par conséquent, le Conseil-exécutif est prêt à continuer à soutenir les efforts de l'alliance des villes.

Destinataire
– Grand Conseil